

Feuille de renseignements sur les oreillons

Santé publique – Feuille de renseignements

Ce document doit être consulté avec les feuilles de renseignements sur les vaccins protégeant contre les oreillons (feuilles de renseignements sur le vaccin ROR ou le vaccin RORV).

Qu'est-ce que les oreillons?

Les oreillons sont une infection virale contagieuse qui touche le plus souvent les enfants, mais que les adultes peuvent attraper aussi. Les symptômes les plus courants sont la fièvre, les maux de tête, la fatigue, des glandes salivaires enflées et douloureuses, une enflure des joues, des difficultés à mastiquer, avaler ou parler et une perte de l'appétit. L'enflure peut être présente d'un côté ou des deux côtés du visage et du cou. Certaines personnes présentent des symptômes respiratoires (p. ex. nez qui coule, éternuements, toux), tandis que d'autres ne présentent aucun symptôme.

Les symptômes apparaissent entre 12 et 25 jours après l'exposition au virus et durent généralement de 7 à 10 jours. L'infection est contagieuse de 7 jours avant l'apparition des symptômes, jusqu'à 5 jours après. L'infection peut causer une maladie et des complications graves mais rares, y compris le gonflement des testicules ou des ovaires pouvant mener à la stérilité (incapacité d'avoir des enfants), une perte de l'ouïe, l'augmentation du risque de fausse couche si la maladie est contractée tôt pendant la grossesse, un gonflement du cerveau, l'infection de la membrane du cerveau et la mort.

Il n'existe aucun traitement contre les oreillons. La prévention est la forme de protection et de prise en charge la plus importante. Tous les traitements visent l'apaisement des symptômes, notamment le soulagement de la douleur et la réduction de la fièvre.

Que faut-il faire si je ressens ou si un membre de ma famille ressent ces symptômes?

Toute personne qui présente ces symptômes ou qui a été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic des oreillons doit communiquer avec un professionnel de la santé ou téléphoner à Health Links - Info Santé. Avant de consulter un médecin ou un fournisseur de soins de santé, il est préférable d'appeler pour prendre

rendez-vous, afin que le personnel puisse prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques d'exposition au virus des autres personnes présentes.

Il est important de ne pas aller à l'école ou au travail pour prévenir la propagation de l'infection à d'autres personnes pendant au moins 5 jours après l'apparition des symptômes.

Les personnes qui croient avoir les oreillons, ou qui ont eu des contacts étroits avec une autre personne chez qui on a diagnostiqué les oreillons, devraient téléphoner à leur fournisseur de soins de santé ou à Health Links — Info Santé, au 204 788-8200, ou sans frais au 1 888 315-9257 pour obtenir plus d'information.

Comment les oreillons se transmettent-ils?

Les oreillons se transmettent par des gouttelettes de salive présentes dans l'air lorsqu'une personne a toussé ou éternué, et par le partage de nourriture ou de boissons. Il est également possible d'attraper les oreillons en touchant à un objet auquel une personne infectée a touché, et en portant ensuite ses doigts à ses yeux ou sa bouche.

Une personne qui n'a aucun symptôme peut transmettre la maladie.

Comment prévenir les oreillons?

La vaccination est un moyen efficace de réduire le risque d'attraper les oreillons. Assurez-vous que vous et les membres de votre famille avez reçu tous les vaccins nécessaires pour vous protéger contre les oreillons. Il existe deux vaccins qui protègent contre les oreillons : le vaccin ROR, qui offre également une protection contre la rougeole et la rubéole et le vaccin RORV, qui en plus de la rougeole, des oreillons et de la rubéole, protège aussi contre la varicelle. Ces vaccins contiennent des formes vivantes affaiblies du virus qui ne provoquent pas la maladie (voir le lien vers les feuilles de renseignements ci-dessous). Ils sont approuvés par Santé Canada.

Feuille de renseignements sur les oreillons

Des précautions doivent être prises pour éviter de partager la nourriture, les boissons et les articles personnels tels que les bouteilles d'eau, le brillant à lèvres et les cigarettes. Il est important de vous couvrir le nez et la bouche avec votre manche ou un mouchoir en papier quand vous toussiez ou que vous éternuez, de vous laver les mains souvent avec de l'eau et du savon ou d'utiliser un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, surtout après avoir toussé ou éternué.

Qui devrait recevoir le vaccin contre les oreillons?

Les vaccins qui protègent contre les oreillons sont offerts gratuitement aux personnes qui répondent aux [critères d'admissibilité aux vaccins du programme public de vaccination du Manitoba](#) (lien ci-dessous).

Au Manitoba, les enfants sont immunisés contre les oreillons dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants. La première dose du vaccin RORV est administrée quand l'enfant a 12 mois et la dose de rappel, quand il a entre quatre et six ans. Le vaccin RORV peut être administré aux enfants âgés de 12 mois à moins de 13 ans.

Les personnes appartenant aux groupes suivants devraient discuter avec leur fournisseur de soins de santé de l'obtention d'un vaccin protégeant contre les oreillons (ROR ou RORV) dans le cadre du programme d'immunisation du Manitoba :

- les personnes nées entre 1970 et 1984 qui n'ont pas reçu de vaccin contre la rougeole ou les oreillons et qui n'ont pas contracté ces maladies ont le droit de recevoir une dose du vaccin;
- les personnes nées en 1985 ou après reçoivent deux doses.
- les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés devraient recevoir deux doses du vaccin, quel que soit leur âge;
- les élèves nés avant 1970 qui ne sont pas immunisés reçoivent une dose et ceux qui sont nés en 1970 ou après reçoivent deux doses.

On considère que les personnes qui sont nées avant 1970 ont été exposées au virus et ont une immunité naturelle. Toutefois, ces personnes devraient discuter de la question avec leur fournisseur de soins de santé, puisqu'il est possible qu'elles présentent malgré tout un risque de contracter les oreillons.

L'administration d'un vaccin à virus vivants en même temps ou peu de temps avant ou après avoir reçu des produits sanguins ou des immunoglobulines peut avoir une incidence sur la réponse immunitaire. Informez votre fournisseur de soins de santé si vous avez reçu des produits sanguins ou des immunoglobulines au cours des douze derniers mois.

Pour en savoir plus sur les facteurs qui justifient d'administrer ou de ne pas administrer le vaccin, veuillez prendre connaissance de la feuille de renseignements sur le vaccin approprié contre les oreillons.

Les vaccins contenant le virus des oreillons sont-ils sûrs?

Les vaccins en général sont réputés être très sûrs. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter les oreillons. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Certaines personnes peuvent ressentir une douleur au site de l'injection, qui peut devenir rouge et gonflé. Une éruption cutanée (rash) rouge peut apparaître de 5 à 12 jours après l'administration du vaccin. Cette réaction disparaîtra, ne se propagera pas et ne rendra pas les autres malades. Certaines personnes peuvent aussi présenter de la fièvre, un mal de tête ou de la fatigue.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Pour réduire des effets secondaires du vaccin, de l'acétaminophène (p. ex. Tylenol^{MD}) ou de l'ibuprofène (p. ex. Advil^{MD}) peut être administré.

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (AAS - Aspirine^{MD}) à un enfant, car ce produit peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Feuille de renseignements sur les oreillons

Pour obtenir plus de renseignements sur les oreillons ou les vaccins qui protègent contre les oreillons :

- Parlez à votre fournisseur de soins de santé.
- Téléphonnez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba.
- Visitez les sites suivants :

Santé publique Manitoba

www.gov.mb.ca/health/publichealth/index.fr.html

Critères d'admissibilité aux vaccins financés publiquement de Santé, Aînés et Vie active Manitoba

<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html>

Ressources et feuilles de renseignements sur les vaccins

<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html>

Site Web de l'Agence de la santé publique du Canada

<http://www.phac-aspc.gc.ca/im/vpd-mev/mumps-oreillons/index-fra.php>